LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Luxembourg, le 2 juillet 2021

Lettre circulaire aux administrations communales

Objet: Manuels scolaires et matériel didactique pour l'année scolaire 2021/2022

Il est porté à la connaissance des administrations communales que les manuels scolaires et le matériel didactique relatifs à l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2021/2022 peuvent être commandés à partir de ce jour auprès de la Division Imprimés et Fournitures de bureau du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE-IFB).

Je vous invite à passer votre commande via internet en vous rendant sur le site **https://www.ctie-ifb.etat.lu**. Veuillez-vous connecter sous le menu « *Identification* », ensuite sous la rubrique « *Publications* », vous indiquez comme critère de recherche « *Editeur: Education* ». A toutes fins utiles, la sélection affichée pourra être imprimée sous forme de liste.

Il vous est également possible de passer votre commande en complétant le bon de commande ci-joint et qui peut être téléchargé sur le site **www.men.public.lu**. Veuillez noter que l'ordre d'affichage de la liste internet CTIE-IFB et l'ordre d'affichage du bon de commande MENJE ne sont pas forcément identiques. A noter également que les commandes passées via internet seront traitées prioritairement.

Pour des raisons d'organisation, les administrations communales sont invitées à passer leur commande jusqu'au 30 juillet 2021.

Afin de garantir le déroulement optimal des livraisons, je vous prie de bien vouloir veiller à ce que les différents champs de la rubrique « *Passer commande pour* » soient dûment remplis. Les commandes internet sont faites moyennant la validation du champ « *Confirmer la commande* » et l'envoi du bon de commande – imprimé via le champ « *Imprimer bon de commande* », signé et validé par le cachet de l'administration communale – au CTIE Division IFB par email à diffusion@ctie.etat.lu , par fax au n° 247-93071 ou par voie postale à CTIE-IFB B.P. 1302 L-1013 Luxembourg. Les heures d'ouverture du lieu de livraison et autres observations éventuelles sont à indiquer sous la rubrique « *Remarque* ». Les commandes incomplètes, qu'elles soient passées via internet ou via bon de commande MENJE, ne pourront pas être traitées.

La distribution des commandes débutera en juillet 2021. Les manuels qui ne seront pas disponibles lors de la première livraison et qui ne figureront donc pas sur le bulletin de livraison CTIE-IFB seront fournis par la suite dans les plus brefs délais possibles. Toute réclamation est à signaler dans un délai maximum de deux semaines après réception de la livraison. Passé ce délai, plus aucune réclamation ne pourra être considérée.

La livraison des commandes se fera en principe directement à l'adresse de l'administration communale ayant passé commande. Si l'adresse de facturation diffère de l'adresse de livraison, comme cela est le cas pour les syndicats intercommunaux, je vous prie de l'indiquer clairement afin d'éviter tout malentendu. Il convient de préciser que, pour des raisons organisationnelles, la division IFB du CTIE ne peut accepter qu'une seule commande par commune, avec une adresse de livraison unique et que ni commandes individuelles, ni division de commande par bâtiments scolaires ne sont possibles. D'éventuelles commandes supplémentaires ultérieures sont à regrouper et à limiter à un strict minimum.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service « Diffusion et Entreposage » (Tél.: 247-73071 / email : diffusion@ctie.etat.lu).

Le Ministre délégué à la Digitalisation

Marc Hansen